



**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES**  
**Séance du 12 mai 2022**

Le douze mai deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 6 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 15 - Votants : 17

Présents : Mr Benoît COUTEAU, Mr Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, Mme Hélène QUÉMERÉ, Mme Linda GABORIAU, Mr Pascal BOUTON, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Sylvie CHATELLIER, Mr Rodolphe BORRÉ, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mr Sébastien BESSON, Mme Émilie BOUTSIOU, Mme Servane CHESNEAU, Mr Vincent CAILLÉ, Mme Gwladys BRANGER

Absents excusés : Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pouvoir donné à Mr Stéphane ENTÈME), Mr Richard LOPEZ (pouvoir donné à Mme Linda GABORIAU)

Secrétaire de séance : Mme Servane CHESNEAU

**2022-05-12-004 – ATTRIBUTION DE CADEAUX DE DÉPART EN RETRAITE AUX AGENTS**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** ce qui suit :

Afin de pouvoir offrir un cadeau au personnel communal dans le cadre d'un départ à la retraite, il est proposé au conseil municipal de prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents. Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'offrir un cadeau aux agents titulaires ou non titulaires pour un départ à la retraite. Le cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achat, chèques cadeau) sera d'une valeur maximum de 300 €.

En raison de son investissement sur son poste, il est proposé d'offrir en complément à Mme DELORT, DGS, le vélo électrique qu'elle utilise habituellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le principe d'offrir un cadeau aux agents titulaires ou non titulaires pour un départ à la retraite. Le cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achat, chèques cadeau) sera d'une valeur maximum de 300 €,
- DÉCIDE d'offrir à Mme DELORT, Directrice Générale des Services, un vélo électrique et de sortir ce vélo de l'inventaire communal.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Registre certifié conforme,  
Le Maire,  
Benoît COUTEAU